

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 14 Juin 2018

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h00

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, (à partir du 6.1), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal ROUTHIER, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. PRESSE, Y. DELARUE, M. ZEHAF (à partir du 6.1)

Mandataires : D. HUOT, M. DONEY, M. LOYAT (à partir du 6.1)

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « AP/CP Habitat 2013-2019»	Montant de l'AP : 13 584 191 € Montant du CP 2018 : 2 190 000 € Montant de l'opération : 17 000 €

Résumé :

Dans le cadre du programme d'aide à l'accession à la propriété du Grand Besançon, il est proposé de se prononcer sur trois nouvelles demandes d'aide à l'accession à la propriété d'un montant de 17 000 € pour des projets de construction de maisons labellisées à Miserey Salines, Besançon et Les Auxons.

I. Rappel

Le programme d'aide à l'accession à la propriété, mis en place par le Grand Besançon par délibération du 26 juin 2014, s'adresse à des ménages primo-accédants dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources fixés par la réglementation relative au prêt à taux zéro (PTZ +) et pour le financement d'un projet de construction d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un logement collectif situé sur une des communes du Grand Besançon.

Le montant de l'aide financière est déterminé en fonction de la composition du ménage, soit 5 000 € pour un ménage composé d'une à trois personnes et 6 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus.

Une étape de labellisation des projets constitue le préalable nécessaire au vote des subventions. Celles-ci étant inférieures à 10 000 €, le Bureau a délégation pour se prononcer sur leur attribution.

II. Demande de subvention de M. et Mme VALLET Laurent et Sophie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Les Vignes des Champs » (lot n°4) à MISEREY SALINES, commercialisée par la société MAISONS ROCBRUNE.

Composition du ménage : 4 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation du promoteur : 6 000 € (réduction du prix d'achat de 6 000 €)

III. Demande de subvention de M. ROBELIN Benoit et Mme LENOTTE Charlotte

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située Chemin des Cras Rougeot à BESANCON, commercialisée par la société MAISONS FRANCE CONFORT.

Composition du ménage : 3 personnes

Subvention Grand Besançon : 5 000 €

Participation de la commune de Besançon : 1 000 €

Participation du promoteur : 5 000 € (réduction du prix d'achat de 5 000 €)

IV. Demande de subvention de M. GUERARD Fabien et Mme GAUTHIER Coralie

Objet : demande d'aide à l'accession à la propriété pour le financement de la construction d'une maison labellisée, située dans le lotissement « Les Penaux », rue de la Perrière aux AUXONS (lot n°16), commercialisée par la société BABEAU-SEGUIN.

Composition du ménage : 5 personnes

Subvention Grand Besançon : 6 000 €

Participation du promoteur : 8 724 € (réduction du prix d'achat de 8 724 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- la demande de subvention de M. et Mme VALLET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. ROBELIN et Mme LENOTTE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. GUERARD et Mme GAUTHIER correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 JUIN 2018



Service de l'Égalité